



REUNION MINISTERIELLE DU 30 JANVIER 2015 : LA PLACE DE LA DOUANE DANS LE PLAN GOUVERNEMENTAL DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME.

Le vendredi 30 janvier 2015, Michel Sapin, Ministre des Finances et des Comptes Publics, recevait les fédérations syndicales ministérielles pour leur exposer dans les grandes lignes l'application au Ministère des Finances, et notamment en Douane, des mesures prises dans le cadre du plan gouvernemental de lutte anti-terrorisme.

Le ministre était entouré de Christian Eckert, Secrétaire d'Etat au Budget, ainsi que de Laurent de Jekowski, Secrétaire général du Ministère, et d'Hélène Crocquevielle, Directrice générale des Douanes.

Le Ministre a ouvert la séance par une apologie de la Douane et des douaniers, toujours présents sur le terrain mais pas toujours mis en valeur. **Les douaniers, en tenue et armés, participent aux missions de sécurité des personnes et sont tout aussi exposés que les agents du ministère de l'Intérieur.** Une série de décisions mises en application dans les deux mois à venir permettra d'utiliser mieux les compétences des douaniers tout en améliorant leur sécurité. Des moyens supplémentaires seront attribués à la Police et à la Gendarmerie, mais aussi à la Douane : 70 agents supplémentaires, affectés prioritairement au SNDJ (Service National de Douane Judiciaire), à la DNRED (Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières) et 10 agents supplémentaires à TRACFIN (Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits FINANCIERS clandestins). **Les objectifs sont de mieux concentrer les recherches, mieux croiser les informations, mieux coordonner les actions des différentes administrations de contrôle.** La Douane, à différentes reprises, a fait preuve de son efficacité d'intervention dans la lutte contre les terroristes. Elle aura donc une place accrue dans les nouveaux dispositifs interministériels.

Les fédérations se sont ensuite exprimées pour faire part de leurs observations. La crise actuelle déjuge la politique de réduction des effectifs menée par l'administration, notamment dans le cadre du Projet Stratégique pour la Douane (PSD). **Personne ne contrôle le territoire comme les douaniers. Il faut donc accroître le maillage territorial et développer la capacité de contrôle de la Douane au lieu de l'amoindrir et de fermer des brigades.** C'est incohérent dans un tel contexte.

Les 70 emplois supplémentaires en Douane sur trois ans seront insuffisants. De plus, c'est maintenant qu'on en a besoin, et pas dans trois ans. Les façades extracommunautaires (aéroports) devraient également être renforcées.

Au début des événements et pendant leur développement, les douaniers ont été livrés à eux-mêmes sans aucune consigne, il y a eu dysfonctionnement en matière d'information des services et ceci ne devrait pas se reproduire.

Les fédérations UNSA-CFTC ont demandé que le savoir-faire et les pouvoirs de la Douane soient mieux appréhendés et mieux utilisés. La Douane est une administration petite mais rentable, au coût d'intervention très bas et à l'efficacité remarquable. Dotée de composantes administratives et

judiciaires, elle est aussi experte en mouvements trans-frontières, en lutte contre les trafics divers (d'armes notamment), en surveillance de flux de capitaux, de marchandises et de personnes. Son réseau de brigades réparties sur le territoire en fait un élément clé de tous les dispositifs de contrôle. Elle a donc un vrai rôle à tenir dans la réponse apportée par l'Etat aux attaques terroristes. Cette réalité contredit l'approche de la Direction générale dont la politique d'économie budgétaire et de ponction d'effectifs ne fait qu'affaiblir les capacités de répression douanière.

Le Ministre a répondu que toutes les administrations financières, y compris la DGFIP avaient un rôle à tenir dans ce combat. Le gouvernement doit répliquer par des mesures efficaces mais non privatives de liberté, valeur républicaine à laquelle tout le monde est attaché. Il y a toujours un temps d'adaptation pour identifier la menace et y répondre.

Le Secrétaire d'Etat a rajouté que la réactivité du gouvernement a été sans précédent, s'agissant de faire face à une forme de terrorisme particulièrement complexe : des cellules petites et discrètes mais percutantes lorsqu'elles passent à l'acte. La sécurité des personnels douaniers sera en tout état de cause une priorité. Le rôle de contrôle et de répression de la Douane n'est en rien incompatible avec son rôle de facilitation et de conseil des entreprises.

La Directrice générale a précisé que l'action de la Douane s'inscrivait dans un cadre interministériel normé, impliquant une fiabilisation préalable des informations données aux services. Certes les médias et les réseaux sociaux sont plus rapides, mais les circuits formels sont incontournables et ont bien fonctionné, à part il est vrai la communication de l'identité des personnes recherchées, qui a été tardive.

Les mesures immédiates prises en Douane ont été : passage en posture Vigipirate en Ile-de-France, port du gilet pare-balles obligatoire pour tous les agents opérant en gares, en contrôles routiers, ou affectés à la sécurité des bâtiments.

Mesures à venir dans le cadre du nouveau dispositif :

- renforcement de la sécurité des personnels sur le terrain
- déploiement de nos centres opérationnels douaniers terrestres ou CLI (Centres de Liaisons Interrégionales) en meilleure coordination avec les actions des autres services de contrôle
- recyclage de certains ex-portiques Taxe Poids Lourds en portiques LAPI (Lecture Automatisée de Plaques d'Immatriculation) pour renforcer la surveillance du réseau routier
- affecter au plus tôt une partie des renforts annoncés à la DNRED et au SNDJ
- une partie des moyens financiers (enveloppe à préciser) ira à l'équipement en gilets pare-balles pour chaque agent.

Le Secrétaire Général quant à lui se chargera de valoriser le rôle des douaniers en tant que de besoin et de rappeler à tous les niveaux que la Douane fait partie intégrante des forces de l'ordre, et pas seulement la Police et la Gendarmerie. Il se chargera en outre de s'assurer de la bonne et rapide transmission aux services des consignes émanant des autorités gouvernementales.

Les fédérations UNSA-CFTC ont demandé en conclusion qu'étant donné les mérites enfin reconnus à la Douane en temps de crise, cette administration soit enfin classée comme prioritaire dans toutes les acceptions du terme, et non pas juste reconnue comme une administration non prioritaire accomplissant des missions prioritaires.